



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel / Bapst Bernard

2022-CE-328

Route Corbières–Villarvolard : où en est la DIME ?

I. Question

Le 10 février 2021, une question intitulée : « Route Corbières–Villarvolard : quel délai pour la réalisation des travaux de réfection ? » avait été déposée.

Le 10 avril 2021 le Conseil d'Etat a répondu à cette question. En résumé, un début des travaux durant l'été 2022 était probable s'il n'y avait pas d'opposition. Selon nos informations des oppositions ont été déposées et des séances avec les opposants ont eu lieu en automne 2021.

Il semblerait qu'aucun procès-verbal n'ait été envoyé aux opposants et qu'ils n'ont pas eu de nouvelle du Service des ponts et chaussées (SPC) depuis ces séances de conciliation.

La route qui relie les villages de Corbières à Villarvolard continue de se détériorer et les services de la DIME n'avancent pas sur ce dossier de réfection.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les dossiers de réfection de la route Corbières–Villarvolard ?
2. Un planning précis est-il établi pour ces travaux ?
3. Comment se fait-il que les opposants et la commune n'aient eu aucune nouvelle des services de la DIME depuis plus de 10 mois ?

9 septembre 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

Comme indiqué dans sa réponse du 4 mai 2021 à la question parlementaire de février 2021 (2021-CE-57) sur le même sujet, le projet a été mis à l'enquête publique le 23 juillet 2021.

Le projet a suscité trois oppositions qui ont été traitées par le Service des ponts et chaussées en novembre 2021 pour deux d'entre elles et en février 2022 pour la dernière, en raison de la disponibilité des intéressés. Deux oppositions font encore l'objet de discussions qui devraient aboutir à une levée ou à un maintien de l'opposition.

1. Où en sont les dossiers de réfection de la route Corbières–Villarvolard ?

Parallèlement au traitement des oppositions, le dossier est en cours d'examen final auprès des services cantonaux. Il est vraisemblable que selon la teneur des préavis des différentes instances concernées et le traitement des oppositions, le dossier soit remis à la Direction du développement

territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) pour décision sur l'approbation des plans et sur les éventuelles oppositions avant la fin de l'année 2022.

En cas de maintien des oppositions, il est possible qu'un recours soit interjeté auprès du Tribunal cantonal sur la décision d'approbation des plans, ce qui pourrait engendrer un nouveau décalage du planning.

2. Un planning précis est-il établi pour ces travaux ?

Il est prévu de réaliser ces travaux en entreprise totale (entreprise et bureau d'ingénieur chargé de la direction des travaux ne forment qu'un seul partenaire du maître de l'ouvrage pour la réalisation des travaux) ce qui nécessite un peu plus de temps pour la phase de l'appel d'offre mais en fait gagner durant la phase de réalisation.

Le dossier d'appel d'offre pourra être publié sur SIMAP en procédure ouverte. Suite à la rentrée des offres, un crédit d'ouvrage sera demandé. Les travaux pourront ensuite vraisemblablement débuter dans la 2^e moitié de l'année 2023.

3. Comment se fait-il que les opposants et la commune n'aient eu aucune nouvelle des services de la DIME depuis plus de 10 mois ?

Il est vrai que suite à une erreur de coordination à l'interne du SPC, les procès-verbaux des séances qui se sont tenues en novembre 2021 et février 2022 n'ont été envoyés que récemment, ce qui n'a pas retardé la procédure.

29 novembre 2022